

## Certificat d'Université en Interprétation en contexte juridique : milieu judiciaire et secteur des demandes d'asile

Objectif de la formation .....	2
Public-cible .....	3
Conditions d'admission .....	3
Dossier de candidature .....	4
Méthodes d'enseignement et d'apprentissage .....	5
Équipe enseignante .....	5
Programme .....	7
Descriptif des Unités d'Enseignement.....	13
Acquis d'apprentissage à l'issue de la formation ( <i>learning outcomes</i> ) .....	18
Épreuves certificatives .....	19
Certification .....	19
Organisation pratique.....	20
Lieu de la formation.....	20
Horaires de la formation - .....	20
Langues de travail du candidat .....	20
Dispenses .....	20
Articulation du cursus en deux modules complémentaires.....	20
Modalités et droits d'inscription .....	21
Renseignements .....	21
Annexe 1 : Besoins en interprétation en contexte juridique .....	22
Annexe 2 : Loi du 10 avril 2014 modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés (TIJ) .....	22
Annexe 3 : Base d'élaboration du Certificat d'Université en interprétation en contexte juridique.....	23
Annexe 4 : Profil de l'interprète juridique .....	24
Annexe 5 : Bibliographie .....	25

## Objectif de la formation

Les participants seront, à l'issue de cette formation de 25 ECTS (150 heures de cours en présentiel), capables de maîtriser les connaissances disciplinaires, les savoir-faire et savoir-être requis à l'exercice de l'interprétation en contexte juridique, qui recouvre les prestations effectuées en milieu judiciaire (chaîne pénale & interprétation devant les tribunaux) et dans le secteur des demandes d'asile.

La formation se décline en deux modules complémentaires :

- Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation pour les services publics  
Ce module de 7 ECTS (45 heures de cours en présentiel) se centre sur les fondements théoriques, déontologiques et pratiques de l'interprétation pour les services publics. L'émergence de cette profession sera contextualisée et les cadres d'intervention seront définis. Les principes et stratégies communicationnels, interculturels, discursifs et interactionnels, ainsi que le savoir-être déontologique et les savoir-faire de l'interprète pour les services publics seront conscientisés et mis en pratique.
- Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile)  
Ce module de 18 ECTS (105 heures de cours en présentiel) se centre sur les connaissances théoriques, ainsi que sur les fondements déontologiques et pratiques de l'interprétation en contexte juridique. Dans un premier temps, les connaissances notionnelles, terminologiques et éthiques relatives au contexte juridique seront posées. Dans un second temps, ces connaissances, le savoir-être et les savoir-faire de l'interprète en contexte juridique seront mobilisés et intégrés dans de nombreux exercices pratiques visant leur maîtrise.

Ce Certificat d'Université répond à la Loi belge du 10 avril 2014 visant à établir un registre national des traducteurs et des traducteurs-interprètes jurés (voir annexe 2), qui prévoit en son chapitre 5, articles 21 (6° et 7°) et 25 (1° et 2°), que tout interprète juré doit pouvoir justifier de ses compétences professionnelles et de ses connaissances juridiques et éthiques *ad hoc*.

## Public-cible

- tout interprète juré, en particulier ceux exerçant déjà en Belgique et devant se mettre en conformité avec la Loi du 10 avril 2014 visant à établir un registre national des traducteurs et des traducteurs-interprètes jurés (voir annexe 2) ;
- tout interprète actif dans le secteur des demandes d'asile ;
- tout interprète pour les services publics désirant acquérir une spécialisation ;
- tout diplômé en traduction/interprétation, linguistique ou philologie désirant acquérir une spécialisation ;
- toute personne engagée dans un processus d'insertion ou de reconversion professionnelle ;
- tout diplômé dans le domaine du droit.

## Conditions d'admission

Le candidat est admis à la formation sur examen de son dossier de candidature (voir ci-dessous).

Le candidat doit maîtriser, outre le français, une autre langue de travail ; notre formation ne vise pas l'apprentissage des langues, mais vise la construction de compétences professionnelles sur la base de la maîtrise du français et d'une autre langue de travail, considérée comme acquise avant l'inscription.

Il est nécessaire qu'il y ait au minimum deux candidats locuteurs d'une même langue de travail autre que le français pour que leur inscription soit confirmée.

Les inscriptions seront clôturées à 25 participants.

Le Certificat d'Université est accessible aux personnes n'ayant pas nécessairement de diplôme de l'enseignement supérieur, mais pouvant attester de cinq années d'expérience professionnelle et personnelle utile.

Le candidat doit dès lors :

- être détenteur d'un diplôme bac+3 ou bac+5 de traducteur, d'interprète, de linguiste, de philologue, de spécialiste en communication, ou d'un diplôme bac+3 ou bac+5 dans le domaine du droit

### **OU (ET)**

- attester de cinq années d'expérience professionnelle et personnelle utile (en ce compris des années d'études supérieures réussies) s'il n'a pas les titres requis. La Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) sera acceptée sur décision de la Commission d'admission. Parmi les VAE sont comptabilisées les 60 heures de cours de la formation organisée par la FTI-EII « Introduction à l'interprétation et la médiation pour les services publics », moyennant réussite de l'épreuve évaluative ; cette formation est considérée comme un module préparatoire facilitant l'apprentissage dans le cadre du Certificat d'Université.

Il est possible, sur décision de la Commission d'admission, d'obtenir des dispenses pour certaines activités d'apprentissage (AA) à contenu théorique uniquement (à préciser dans le formulaire d'admission).

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à introduire **pour le 23 août 2016 au plus tard** auprès de

Madame Patricia Lorent  
Formation continue  
Ruelle Cerf Blanc, 2  
7000 Mons  
+3265373714

Le dossier comprend une lettre de motivation, un CV, une copie des diplômes et/ou des attestations de formations suivies et/ou des attestations certifiant l'expérience professionnelle et personnelle utile, et le formulaire d'admission (voir document « Formulaire d'admission ») dûment complété.

Veillez *également* notifier l'envoi de votre dossier de candidature par courriel à [anne.delizee@umons.ac.be](mailto:anne.delizee@umons.ac.be), en précisant *uniquement* vos nom et prénom, votre langue de travail autre que le français, l'intitulé de vos diplômes éventuels et/ou le nombre d'années d'expérience utile éventuelles.

La Commission d'admission est composée de Christine Michaux (Présidente), Anne Delizée (Secrétaire) et d'Alain Piette, Doyen de la FTI-EII. Votre admission à la formation vous sera notifiée **pour le 15 septembre 2016 au plus tard**.

- Répartition des activités d'apprentissage : 150 heures de cours (25 ECTS) pour le cursus complet, soit 69h de cours théoriques et 81h de cours pratiques :
  - Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation pour les services publics : 45h de cours (7 ECTS), soit 25h de théorie et 20h de pratique.
  - Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile) : 105h de cours (18 ECTS), soit 44h de théorie et 61h de pratique.
- Activités d'apprentissage théoriques : exposés magistraux, lectures dirigées et commentées, discussion collective.
- Activités d'apprentissage pratiques visant le savoir-être et les savoir-faire de l'interprète en contexte juridique :
  - études de cas, observation réflexive, analyse discursive de données linguistiques authentiques, discussion collective ;
  - travaux pratiques et mises en situation : jeux de rôle et simulations de procédure ;  
Travailler avec des langues minoritaires demande une approche pédagogique spécifique "hors langue" (*non-language specific approach*), qui a fait ses preuves dans l'enseignement de l'interprétation pour les services publics. Cette approche s'appuie notamment sur un processus d'évaluation par les pairs et le soutien d'experts linguistiques pour les langues concernées.
- Travail individuel : pour chaque activité d'apprentissage, il sera demandé des lectures, préparations et recherches d'information. De plus, un travail de recherche terminographique relatif à l'ensemble des UE (travail transversal) sera demandé à l'issue du cursus.

## Équipe enseignante

L'équipe enseignante est pluridisciplinaire : elle comprend des interprètes en exercice, notamment dans le contexte juridique, des chercheurs en interprétation pour les services publics, des philologues et des experts linguistiques et culturels, ainsi que des professionnels du droit et du milieu judiciaire.

### Intervenants

Daria Balandina, traductrice et interprète de conférence, FTI-EII

Fabienne Bayenet, traductrice et interprète en contexte juridique, FTI-EII

Natacha Body, traductrice, interprète de conférence et en contexte juridique, FTI-EII

Michael Buvens, traducteur-interprète de conférence, interprète en contexte juridique indépendant

Astrid Carfagnini, traductrice, interprète de conférence, doctorante en traductologie (interprétation dans le secteur des demandes d'asile), FTI-EII

CGRA - Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (sous réserve)

Joëlle Coussaert, traductrice, interprète de conférence et pour les services publics indépendante

Université de Mons - Faculté de Traduction et d'Interprétation-École d'Interprètes Internationaux  
Service de Traduction spécialisée et de Terminologie du Prof. Christine Michaux  
Nastasia Dahuron, traductrice indépendante

Anne Delizée, traductrice, philologue, doctorante en traductologie (interprétation en santé mentale), FTI-EII

Aziz Dourdour, traducteur-interprète assermenté près les tribunaux et la cour d'appel de Mons

Axelle Desmons, traductrice, interprète de conférence, membre de l'AIC, FTI-EII

Sarah Dozier, traductrice, interprète en contexte juridique, FTI-EII

Anouar Echaddadi, juriste, Coordination et Initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ)

Dr. Emmanuelle Gallez, traductrice, interprète de conférence, docteur en traductologie (interprétation judiciaire), KUL

Anne Godart, traductrice, philologue, interprète en contexte juridique, FTI-EII

Dr. Olga Gortchanina, philologue, docteur en lettres, spécialiste de l'identité et de la communication interculturelle, FTI-EII

Me Jean-Pierre Jacques, avocat au barreau de Liège et du Rwanda, expert en droit international privé et droit des étrangers, avocat de victimes de la traite des êtres humains

Lionel Kaëns, Juge d'instruction au Tribunal de première instance du Hainaut, division de Charleroi

Kris Lauwerys, traducteur littéraire, FTI-EII

Prof. Christine Michaux, linguiste, FTI-EII

Inspecteur Principal Jean-Pascal MICHEL, section Traite des êtres humains, Police Judiciaire Fédérale de Mons - Tournai

Dr. Evi Papayannopoulou, philologue, docteur en Histoire et Civilisations, traductrice-interprète en contexte juridique, FTI-EII

Xavière Remacle, licenciée en philosophie et islamologie, formatrice en communication interculturelle, Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)

Me Vanessa Sedziejewski, diplômée en droit, avocate et Présidente de la section Mineurs Étrangers non Accompagnés (MENA) du Barreau de Bruxelles

Commissaire Pascal Vanbelle, Police Judiciaire Fédérale Brabant wallon, responsable de la section "Criminalité contre les Personnes (bureaux Homicides - Traite des Êtres Humains - Stupéfiants)

Benoît Van Gaver, traducteur et interprète de conférence indépendant

Dominique Vanham, philologue, traductrice spécialisée dans les questions juridiques, FTI-EII

François Vermeersch, interprète de conférence, membre de l'AIC, FTI-EII

### **Responsable de la formation**

Prof. Ch. Michaux, FTI-EII

Service de Traduction spécialisée et de Terminologie

[christine.michaux@umons.ac.be](mailto:christine.michaux@umons.ac.be)

### **Coordination pédagogique**

Anne Delizée, FTI-EII

Service de Traduction spécialisée et de Terminologie

[anne.delizee@umons.ac.be](mailto:anne.delizee@umons.ac.be)

Programme<sup>1</sup>

Module 1 : Connaissances et compétences de base en interprétation pour les services publics

**45 h de cours en présentiel / 7 ECTS**

ISP : Interprétation pour les services publics

UE : unité d'enseignement

AA : activité d'apprentissage

C : Cours magistraux - ED : Exercices dirigés, utilisation de logiciels, démonstrations - TP : Travaux pratiques, études de cas - S : Séminaires - T : travail de recherches terminologiques et documentaires

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Ep : Type d'épreuve (voir détails dans « Épreuves certificatives ») : A = écrit ; B = oral ; C = travail terminographique

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Formateur de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
<b>UE1. Cadres d'intervention et déontologie de l'interprète pour les services publics</b> (7 h de cours en présentiel)	A.Delizée					<b>1</b>	
AA1. Historique de l'ISP et conceptions du rôle de l'interprète & du médiateur interculturel	A.Delizée	2					B
AA2. Historique de l'immigration en Belgique	K.Lauwerys	2					B
AA3. Déontologie de l'interprète pour les services publics	J.Coussaert	1	2				B

<sup>1</sup> Ce programme est susceptible de subir des modifications mineures en fonction de la disponibilité des intervenants.

<b>Intitulé de l'UE / de l'AA</b>	<b>Responsable de l'UE / Formateur de l'AA</b>	<b>C</b>	<b>ED</b>	<b>TP</b>	<b>S</b>	<b>ECTS</b>	<b>Ep.</b>
<b>UE2. Communication interculturelle</b> (8 h de cours en présentiel)	O.Gortchanina					<b>1</b>	Épreuve intégrée/ Note globale
AA4. Stratégies de communication interculturelle	X.Remacle	4	1				A
AA5. Interprétation et communication interculturelle	O.Gortchanina	2	1				A

<b>Intitulé de l'UE / de l'AA</b>	<b>Responsable de l'UE / Formateur de l'AA</b>	<b>C</b>	<b>ED</b>	<b>TP</b>	<b>S</b>	<b>ECTS</b>	<b>Ep.</b>
<b>UE3. Théorie de l'analyse discursive</b> (8 h de cours en présentiel)	Ch.Michaux					<b>2</b>	
AA6. Introduction à l'analyse conversationnelle et discursive appliquée à l'ISP	Ch.Michaux	8					A

<b>Intitulé de l'UE / de l'AA</b>	<b>Responsable de l'UE / Formateur de l'AA</b>	<b>C</b>	<b>ED</b>	<b>TP</b>	<b>S</b>	<b>ECTS</b>	<b>Ep.</b>
<b>UE4. Savoir-faire de l'interprète pour les services publics</b> (22h de cours en présentiel)	A.Delizée					<b>3</b>	
AA7. Technique de la prise de parole et maîtrise du non verbal, du paraverbal et des émotions	N.Dahuron	1	1				B
AA8. Compétences linguistiques et cognitives de base de l'interprète	N.Dahuron	1	7				B



AA9. Principes de l'interprétation de liaison	A.Delizée	1	2				B
AA10. Principes de la prise de notes et de l'interprétation consécutive	A.Desmons	1	4				B
AA11. Techniques approfondies de l'interprétation de liaison	B.Van Gaver	1	1				B
AA12. Principes de la recherche documentaire et terminologique	B.Van Gaver	1	1				B

<b>UE optionnelle</b>	<b>Responsable de l'UE / Formateur de l'AA</b>	<b>C</b>
<b>UE. Psychologie et Traduction</b> (15 h de cours en présentiel)	Th. Barboni	
<b>AA. Psychologie et Traduction</b> <i>Activité d'apprentissage facultative. Ne relève pas spécifiquement du Certificat.</i> <i>Les personnes inscrites au Certificat ont la possibilité de suivre cette AA en qualité d'étudiants libres. Ce cours fait partie du cursus du Master de spécialisation en linguistique appliquée. Sous réserve de l'organisation de ce Master.</i>	Th. Barboni	15

Module 2 : Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile)

**105h de cours en présentiel / 18 ECTS**

<b>Intitulé de l'UE / de l'AA</b>	<b>Responsable de l'UE / Formateur de l'AA</b>	<b>C</b>	<b>ED</b>	<b>TP</b>	<b>S</b>	<b>ECTS</b>	<b>Ep.</b>
<b>UE5. Déontologie &amp; connaissances disciplinaires et terminologiques de l'interprète en contexte juridique (42 h de cours en présentiel)</b>	D.Vanham					<b>6</b>	
AA13. Interprétation en milieu judiciaire : connaissances disciplinaires et terminologiques	L.Kaëns	15					A
AA14. Interprétation dans le secteur des demandes d'asile : connaissances disciplinaires et terminologiques	A. Echaddadi	15					A
AA15. Interprétation pour les Cours et Tribunaux internationaux	A. Desmons	2					B
AA16. Interprétation en contexte juridique : terminologie et langue de spécialité	D. Vanham	2	7				A
AA17. Déontologie et rôle de l'interprète en contexte juridique	E.Gallez	1					B

<b>Intitulé de l'UE / de l'AA</b>	<b>Responsable de l'UE / Formateur de l'AA</b>	<b>C</b>	<b>ED /</b>	<b>TP</b>	<b>S</b>	<b>ECTS</b>	<b>Ep.</b>
<b>UE6. Pratique de l'analyse discursive (4 h de cours en présentiel)</b>	Ch. Michaux					<b>1</b>	
AA18. Interprétation en contexte juridique : observation réflexive	E.Gallez			4			B

<b>Intitulé de l'UE / de l'AA</b>	<b>Responsable de l'UE / Formateur de l'AA</b>	<b>C</b>	<b>ED</b>	<b>TP</b>	<b>S</b>	<b>ECTS</b>	<b>Ep.</b>
<b>UE7. Cadres d'intervention spécifiques, déontologie &amp; savoir-faire de l'interprète en contexte juridique (22 h de cours en présentiel)</b>	A.Godart					<b>3</b>	
AA19. Interprétation en milieu policier : procédures spécifiques et auditions de mineurs	Inspecteur Principal J.-P. Michel	4					B
AA20. Interprétation en milieu policier : connaissances disciplinaires et terminologiques & exercices d'interprétation	Commissaire P. Vanbelle et S.Dozier	2		3			B
AA21. Interprétation dans le milieu de l'avocature - chaîne pénale : connaissances disciplinaires et terminologiques & exercices d'interprétation	Me Jacques et A.Godart	2		3			A&B
AA22. Interprétation dans le secteur des demandes d'asile : procédure d'audition par l'officier de protection & exercices d'interprétation	CGRA et A.Carfagnini	1		4			B
AA23. Interprétation dans le milieu de l'avocature - demandes d'asile : connaissances disciplinaires et terminologiques & exercices d'interprétation	Me Sedziejewski et J.Coussaert	2		3			A&B

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Formateur de l'AA	C	E D	TP	S	T	EC TS	Ep.
<b>UE8. Ancrage &amp; intégration des compétences et des connaissances disciplinaires de l'interprète en contexte juridique (37 h de cours en présentiel)</b>	A.Desmons						<b>8</b>	
AA24. Traduction à vue biactive en contexte juridique	J.Coussaert et F.Bayenet			4				B
AA25. Interprétation consécutive avec prise de notes en contexte juridique	D.Balandina			4				B
AA26. Interprétation de liaison dans le secteur des demandes d'asile	A.Carfagnini			4				B
AA27. Interprétation de liaison dans le secteur de l'aide juridique pour les demandeurs d'asile	J.Coussaert			4				B
AA28. Interprétation de liaison devant les tribunaux et en milieu policier	N.Body et E. Papayannopoulou			6				B
AA29. Interprétation de procédures particulières en milieu judiciaire : écoutes téléphoniques	A.Derdouri			3				B
AA30. Interprétation devant les tribunaux : cas d'étude	Michael Buvens			4				B
AA31. Introduction à l'interprétation simultanée en tant qu'approche préparatoire à l'interprétation de chuchotage	A.Desmons			4				B
AA32. Interprétation de chuchotage : interprétation devant les tribunaux	F. Vermeersch			4				B
AA33. Travail de recherche terminographique	Ch. Michaux, B. Van Gaver et D.Van Ham					40		C

## Descriptif des Unités d'Enseignement

### **Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation pour les services publics**

Ce module de 7 ECTS (45 heures de cours en présentiel) se centre sur les fondements théoriques, déontologiques et pratiques de l'interprétation pour les services publics. L'émergence de cette profession sera contextualisée et les cadres d'intervention seront définis. Les principes et stratégies communicationnels, interculturels, discursifs et interactionnels, ainsi que le savoir-être déontologique et les savoir-faire de l'interprète pour les services publics seront conscientisés et mis en pratique.

#### **UE1. Cadres d'intervention et déontologie de l'interprète pour les services publics**

Cette UE, composée de 3 AA, poursuit les objectifs suivants :

- contextualiser la profession d'interprète pour les services publics en mettant en lien l'historique de l'immigration en Belgique et l'émergence de l'ISP
- avoir une vision claire du processus de structuration et d'harmonisation du secteur en Belgique francophone et des convergences européennes
- identifier les secteurs d'intervention de l'interprète pour les services publics
- maîtriser de la terminologie spécifique à l'ISP
- comprendre la notion sociologique de rôle en lien avec l'ISP
- définir les mandats de l'interprète pour les services publics et du médiateur interculturel en milieu hospitalier
- définir et assimiler les notions de fidélité, de neutralité, d'impartialité, de secret professionnel et d'anonymat
- maîtriser les aspects comportementaux et verbaux liés au rôle normatif de l'interprète pour les services publics (présentation, positionnement, prise de parole de l'interprète, quand et comment poser des questions de clarification, etc.)
- maîtriser la relation triangulaire normative
- maîtriser les principes éthiques de l'interprétation pour les services publics
- élaborer des stratégies adéquates en cas de dilemme déontologique

#### **UE2. Communication interculturelle**

Cette UE, composée de 2 AA, poursuit les objectifs suivants :

- définir la notion de culture en lien avec les codes, les normes, les valeurs, les tabous, les croyances et les cadres de référence
- définir la notion de choc interculturel : vision et interprétation de la différence, légitimisation des comportements, significations symboliques
- définir les notions de diversité et d'altérité
- comprendre la modélisation de l'approche interculturelle selon M. Cohen-Emerique
- procéder à l'analyse d'incidents critiques
- adopter des stratégies de communication adéquates : négociation de la différence et médiation interculturelle

- définir les notions d'identité culturelle collective et personnelle
- avoir une vision claire du rôle de la langue dans la formation et l'évolution de l'identité culturelle
- saisir les enjeux d'une communication interculturelle et de la confrontation des identités culturelles
- élaborer des stratégies adéquates afin d'appréhender l'identité culturelle des interlocuteurs
- définir la notion de *realia* et élaborer des stratégies adéquates de transfert de concepts culturels d'une langue à l'autre

### **UE3. Théorie de l'analyse discursive**

Cette UE, composée d'une AA, poursuit les objectifs suivants :

- identifier les stratégies communicationnelles, discursives et interactionnelles des locuteurs, afin de ne pas les fausser lors de l'interprétation. Pour ce faire, l'apprenant sera capable de :
  - définir la notion d'interaction, appréhender la co-construction de l'activité conversationnelle et identifier les contenus référentiels et les éléments relationnels d'une interaction
  - identifier la structure d'une conversation (tours de parole, séquences, échanges, interventions, énoncés, paires adjacentes)
  - faire le lien entre langage et situation de communication
  - identifier les différents actes de langage
  - différencier ce qui est *dit* de ce qui *communiqué* et conscientiser les mécanismes inférentiels en jeu lors de l'interprétation d'un énoncé
  - identifier les stratégies de politesse linguistique
  - identifier la valeur interpersonnelle des marqueurs du discours
  - appréhender la dimension dialogique d'une interaction
  - identifier les stratégies argumentatives d'ordre dialectique et rhétorique

### **UE4. Savoir-faire de l'interprète pour les services publics**

Cette UE, composée de 6 AA, poursuit les objectifs suivants :

- maîtriser les aspects non verbaux et paraverbaux de la communication (posture, tonus, gestuelle, regard, expression faciale, respiration, pose de la voix, intonation, prosodie, accent, prononciation, débit, silences, hésitations)
- gérer les émotions qui parcourent les discours (préparation, conscience de soi, assertivité, dimension relationnelle de l'échange, identification du parasitage émotionnel)
- développer son bagage linguistique : collocations, richesse phraséologique, précision lexicale et terminologique
- développer les compétences d'analyse et de structuration logique : repérage des idées-clés, identification des logiques infratextuelle et extratextuelle, maîtrise des connecteurs logiques
- développer les compétences de synthèse : traduction diagrammatique, résumé, synthèse
- développer la mémorisation
- analyser les stratégies argumentatives et persuasives
- conscientiser le transfert interlinguistique : notion de déverbalisation, le « salto mortale » de l'interprète et l'École du sens de Paris, modèle d'efforts et l'équilibre d'interprétation de D. Gile
- maîtriser les principes de l'interprétation de liaison : comprendre le modèle interactionnel et dialogique (« Pas de trois » communicatif de C. Wadensjö), poser le cadre interactionnel, gérer la dynamique interactionnelle et la multimodalité d'une interaction interprétée

- identifier les stratégies discursives du locuteur en mobilisant les acquis théoriques de l'UE3 et les restituer sans les fausser
- assimiler les principes de la prise de notes et de l'interprétation consécutive
- assimiler les principes de la recherche documentaire et terminologique, connaître les principales ressources terminologiques de l'interprète pour les services publics
- maîtriser les principes du feed-back par les pairs

Les exercices pratiques sont en lien avec les secteurs de l'interprétation en contexte juridique, des demandes d'asile, de la santé mentale et de la santé somatique.

### **UE optionnelle. Psychologie et Traduction**

*Activité d'apprentissage facultative. Ne relève pas spécifiquement du Certificat. Les personnes inscrites au Certificat ont la possibilité de suivre cette AA en qualité d'étudiants libres. Ce cours fait partie du cursus du Master de spécialisation en linguistique appliquée. Sous réserve de l'organisation de ce Master.*

Étude de la genèse de l'imaginaire, de l'adaptation au réel pour aboutir à la simulation d'une réalité contrôlée débouchant sur une assimilation du réel au Moi. L'introduction générale à la théorie psychanalytique est étudiée en relation avec les mécanismes mis en jeu lors de la traduction et l'interprétation. Étude des différentes structures de personnalité permettant une typologie des différents textes littéraires et des différentes traductions. Exploration des processus cognitifs, des mécanismes de défense, impliqués lors de la traduction d'un texte littéraire. Notions d'inconscient, d'empathie, d'insight linguistique, d'apesanteur linguistique.

### **Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile)**

Ce module de 18 ECTS (105 heures de cours en présentiel) se centre sur les connaissances théoriques, ainsi que sur les fondements déontologiques et pratiques de l'interprétation en contexte juridique. Dans un premier temps, les connaissances notionnelles, terminologiques et éthiques relatives au contexte juridique seront posées. Dans un second temps, ces connaissances, le savoir-être et les savoir-faire de l'interprète en contexte juridique seront mobilisés et intégrés dans de nombreux exercices pratiques visant leur maîtrise.

### **UE5. Déontologie & connaissances disciplinaires et terminologiques de l'interprète en contexte juridique**

Cette UE, composée de 5AA, poursuit les objectifs suivants :

- avoir une vision claire de la structure judiciaire en Belgique :
  - définir les compétences des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif
  - identifier et définir les compétences des juridictions du pays (cour de cassation, cour constitutionnelle, conseil d'État, cours d'appel, cour d'assises, tribunaux de première instance, tribunaux de police, justices de paix, etc.)
  - identifier les professions juridiques et définir le rôle de tous les acteurs de la chaîne judiciaire
- comprendre la méthodologie juridique :
  - définir les notions de code, de loi, d'arrêté royal, d'arrêté ministériel, de règlement, de jurisprudence, de doctrine, de contrat
  - comprendre les méthodes de travail d'un juriste
  - retracer l'origine de la complexité des structures linguistiques et des termes utilisés
  - distinguer justice civile et justice pénale

- maîtriser les aspects pertinents des droits pénal et civil et de la législation en matière de protection de la jeunesse
- comprendre le fonctionnement de la chaîne pénale :
  - déterminer les procédures suivies à partir d'un fait délictueux commis
  - déterminer le rôle du Ministère public, *alias* le Procureur, *alias* le Parquet
  - déterminer le rôle du juge d'instruction
  - déterminer les modalités d'intervention des juridictions compétentes (chambre du conseil, tribunal correctionnel, cour d'appel, éventuellement cour d'assises)
  - déterminer les devoirs d'enquête
  - déterminer les prérogatives d'une personne prise dans la chaîne pénale : droit à un interprète – droit à un avocat (*pro deo* ou non) – droits de la défense – droit à la présomption d'innocence – droit au délai raisonnable – droit à l'exécution judiciaire pour les parties civiles, etc. Définir ces notions et en cerner les implications concrètes
- avoir une vision claire du secteur des demandes d'asile :
  - maîtriser les principes et les mécanismes de la procédure d'asile : cadre juridique, mandats des instances, méthodes d'analyse des demandes d'asile
  - maîtriser les aspects pertinents du droit des étrangers
  - maîtriser le cadre juridique et les mécanismes de la régularisation, du regroupement familial, de l'accès à la nationalité, de la politique belge en matière de retour volontaire
  - maîtriser les principes et les mécanismes des Politiques d'emploi pour les étrangers (UE et hors UE)
  - maîtriser les formalités à remplir pour obtenir la carte de santé
  - maîtriser les principes et les mécanismes du Programme d'intégration en Wallonie et à Bruxelles
- développer une réflexion partagée sur la déontologie de l'interprète et les attentes envers lui en milieu judiciaire et dans le secteur des demandes d'asile
- assimiler la terminologie inhérente au milieu judiciaire et au secteur des demandes d'asile
- avoir une vision claire de la constellation des Cours et Tribunaux internationaux et cerner le statut, les compétences, le processus de recrutement et la déontologie des interprètes pour ces instances
- Cerner les aspects lexicaux, morphosyntaxiques et structuraux de documents authentiques émanant d'organes judiciaires ou d'associations de défense des droits humains (conclusions, témoignages, jugements...).
- approfondir les questions de déontologie et d'éthique de l'interprète en milieu judiciaire et dans le secteur des demandes d'asile
- conscientiser les techniques d'interprétation appropriées au milieu judiciaire et au secteur des demandes d'asile



## **UE6. Pratique de l'analyse discursive**

Cette UE, composée d'une AA, poursuit les objectifs suivants :

- analyser de manière approfondie les stratégies discursives du locuteur en contexte juridique en mobilisant les acquis théoriques de l'UE3
- développer une réflexion partagée sur les techniques restitutives de l'interprète confronté à la dimension argumentative du discours original

## **UE7. Cadres d'intervention spécifiques, déontologie & savoir-faire de l'interprète en contexte juridique**

Cette UE, composée de 5 AA, poursuit les objectifs suivants :

- avoir une vision claire des modalités d'intervention en milieu policier :
  - approfondir sa compréhension du cadre législatif et du déroulement des devoirs d'enquêtes
  - approfondir sa compréhension des procédures particulières liées aux auditions de mineurs, à la traite des êtres humains, au trafic de stupéfiants, aux homicides et affaires de mœurs
  - déterminer les attentes envers l'interprète et les techniques d'interprétation appropriées dans ces situations particulières
- avoir une vision claire du déroulement d'une audition d'un demandeur d'asile :
  - déterminer le cadre législatif et le déroulement de l'audition, les droits et devoirs du demandeur d'asile
  - déterminer les attentes envers l'interprète et les techniques d'interprétation appropriées dans cette situation particulière
- avoir une vision claire des modalités d'intervention d'un avocat dans le cadre de poursuites au civil ou au pénal en lien avec la migration
  - identifier les actions professionnelles de l'avocat, le cadre législatif et les procédures les plus fréquentes dans ce contexte
  - comprendre la problématique de la traite et du trafic des êtres humains
  - déterminer les attentes envers l'interprète et les techniques d'interprétation dans ces situations particulières
- avoir une vision claire des modalités d'intervention d'un avocat dans le cadre de l'accompagnement d'un demandeur d'asile
  - identifier les actions professionnelles de l'avocat, le cadre législatif et les procédures les plus fréquentes dans ce contexte
  - comprendre la problématique des Mineurs non Accompagnés (MENA)
  - déterminer les attentes envers l'interprète et les techniques d'interprétation dans ces situations particulières
- développer une réflexion partagée sur des cas complexes d'interactions interprétées en milieu policier, lors d'auditions de demandeurs d'asile, de leur accompagnement par un avocat, de poursuites au civil et au pénal
- mobiliser savoir-être déontologique, techniques d'interprétation appropriées et connaissances terminologiques lors d'exercices d'interprétation portant sur des interactions complexes en milieu policier, lors d'auditions de demandeurs d'asile, de leur accompagnement par un avocat, de poursuites au civil et au pénal

## **UE8. Ancrage & intégration des compétences et des connaissances disciplinaires de l'interprète en contexte juridique**

Cette UE, composée de 10 AA, poursuit les objectifs suivants :

- ancrer le savoir-être de l'interprète en contexte juridique
- ancrer les connaissances notionnelles et terminologiques de l'interprète en contexte juridique
- ancrer les techniques d'interprétation susceptibles d'être utilisées par l'interprète en contexte juridique : traduction à vue, consécutive avec prise de notes, interprétation de liaison, interprétation en chuchotage, interprétation par visioconférence, interprétation d'écoutes téléphoniques et d'autres procédures particulières
- mobiliser compétences, connaissances et gestion de la multimodalité de l'interaction dans des exercices intégratifs complexes portant sur l'interprétation dans le secteur des demandes d'asile, en milieu policier et devant les tribunaux

### Acquis d'apprentissage à l'issue de la formation (*learning outcomes*)

À l'issue de la formation, les participants seront capables de maîtriser les connaissances disciplinaires, les savoir-faire et savoir-être requis à l'exercice de l'interprétation en contexte juridique, qui recouvre les prestations effectuées en milieu judiciaire (chaîne pénale & interprétation devant les tribunaux) et dans le secteur des demandes d'asile.

En particulier, les participants

- auront acquis les connaissances notionnelles et terminologiques générales relatives contexte juridique (structure des systèmes judiciaire et pénitentiaire belges, méthodologie juridique, fonctionnement de la chaîne pénale, procédures, cadre législatif, professions judiciaires et juridiques) et spécifiques à une mission particulière (principes et cadre législatif de la procédure d'asile, modalités d'intervention en milieu policier, modalités d'intervention d'un avocat dans le cadre de poursuites au civil ou au pénal en lien avec la migration, modalités d'intervention d'un avocat dans le cadre de l'accompagnement d'un demandeur d'asile, y compris les MENA) ;
- auront intégré leurs connaissances linguistiques et culturelles aux différentes formes d'interprétation ;
- auront maîtrisé les différentes techniques d'interprétation utilisées en contexte juridique (liaison biactive, consécutive, chuchotage, traduction à vue) et les compétences connexes (mémorisation, prise de notes, analyse, synthèse, repérage des stratégies argumentatives, recherches documentaires et terminologiques, gestion du stress, etc.) ;
- auront développé leurs compétences communicationnelles, interculturelles, interpersonnelles, discursives et interactionnelles ;
- auront assimilé les principes déontologiques et éthiques relatifs à la profession d'interprète en contexte juridique (maîtrise des notions de fidélité, neutralité, impartialité, confidentialité, secret professionnel et anonymat, maîtrise de la relation triangulaire normative, ainsi que des aspects comportementaux et verbaux liés à cette profession).

Ces acquis d'apprentissage répondent à la définition du Profil de l'interprète juridique déterminé dans le rapport UE - Commission des communautés européennes (2009 : 9), voir annexe 4.

## Épreuves certificatives

Seuls les candidats ayant suivi le Module 1 - Connaissances et compétences de base en interprétation pour les services publics (80% de présence au minimum) seront admis aux épreuves certificatives.

Trois épreuves seront organisées à l'issue du Module 2 - Connaissances disciplinaires et compétences de l'interprète en contexte juridique (milieu judiciaire & secteur des demandes d'asile) :

- une épreuve certificative écrite A portant sur les connaissances théoriques et disciplinaires, le samedi 9 septembre 2017 ;
- une épreuve certificative orale B portant sur les connaissances et compétences intégrées, prenant la forme d'une interprétation de liaison biactive, c'est-à-dire une simulation d'une intervention en milieu juridique. Cette épreuve aura lieu les samedis 9, 16, 23 ou 30 septembre 2017, en fonction de la langue de travail du candidat.
  - Les critères d'évaluation sont le respect du cadre déontologique, les compétences linguistiques en langue française et dans la langue de travail autre que le français, la gestion de l'interaction, la maîtrise du transfert interlinguistique et des techniques d'interprétation de liaison, la maîtrise du contenu notionnel et de la terminologie, la maîtrise du non verbal et du paraverbal.
  - Le Jury d'examen sera composé au minimum d'un interprète en exercice, d'un expert linguistique locuteur natif de la langue évaluée et d'un locuteur natif du français.
- une épreuve écrite C : un travail terminographique en contexte juridique français - autre langue de travail sera remis par le candidat pour le 2 septembre 2017.

## Certification

Si le candidat a passé les épreuves avec fruit, un Certificat d'université, reconnu par les autorités publiques, lui sera délivré. Ce Certificat porte sur la maîtrise des connaissances juridiques *ad hoc*, la maîtrise du français et de la langue de travail testée, la maîtrise des savoir-être et savoir-faire de l'interprète en contexte juridique.

Conformément à la Loi belge du 10 avril 2014 (voir annexe 2), un Registre des personnes certifiées par l'UMons sera établi et mis à disposition des instances publiques désireuses de faire appel à un interprète en contexte juridique dont les compétences et les connaissances ont été testées.

## Organisation pratique

### Lieu de la formation

Campus des Sciences, de la Médecine et de l'EII, Bâtiment de la FTI-EII, 17, Avenue du Champ de Mars - 7000 MONS.

Horaires de la formation - voir horaires détaillés dans le document « Horaires du CU en contexte juridique »

Il s'agit d'une formation continuée à horaire décalé. Les enseignements seront dispensés le samedi en matinée entre octobre 2016 et juin 2017. Les épreuves certificatives auront lieu en septembre 2017.

### Langues de travail du candidat

Le candidat doit *maîtriser*, outre le français, une autre langue de travail. Si le candidat possède plus de deux langues de travail, seuls le français et la langue pour laquelle il est inscrit au Certificat seront évalués.

Le candidat doit *maîtriser*, outre le français, une autre langue de travail ; notre formation *ne vise pas* l'apprentissage des langues, mais vise la construction de compétences professionnelles sur la base de la *maîtrise* du français et d'une autre langue de travail, considérée comme *acquise avant l'inscription*.

### Dispenses

Sur présentation d'une copie du/des diplôme/s pertinents, une dispense peut être accordée pour certaines activités d'apprentissage théoriques, à la demande expresse du candidat lors du dépôt de son dossier de candidature et sur décision de la Commission d'admission.

### Articulation du cursus en deux modules complémentaires

Seuls les candidats ayant suivi le Module 1 avec 80% de présence au minimum seront admis au Module 2.

## Modalités et droits d'inscription

Trois modalités d'inscription sont prévues (choix à préciser dans le formulaire d'admission) :

1) Modalité A : cursus complet en une seule année d'étude :

le candidat s'inscrit pour les deux Modules, suit les cours et passe les épreuves certificatives en septembre 2017, pour un droit d'inscription de 1 000 euros. Un paiement en plusieurs tranches est possible ;

OU

2) Modalité B : allègement - cursus complet en deux années d'étude :

- en 2016/2017, le candidat suit les cours du Module 1

- en 2017/2018, le candidat suit les cours du Module 2 et passe les épreuves certificatives pour un droit d'inscription de 1 000 euros payable en 2016/2017. Un paiement en plusieurs tranches est possible ;

OU

3) Modalité C : inscription à la seule Unité d'Enseignement 5 « Déontologie & connaissances disciplinaires et terminologiques de l'interprète en contexte juridique » (voir Programme) :

l'Unité d'Enseignement 5 (6 ECTS, 42 h de cours en présentiel), composée de cinq Activités d'Apprentissage, cible les connaissances juridiques (notionnelles et terminologiques) et éthiques de l'interprète en contexte juridique. Le candidat s'inscrit à l'UE5, en suit les cours et passe l'épreuve certificative A relatives aux AA13, AA14 et AA16 en 2016/2017 pour un droit d'inscription de 500 euros. En cas de réussite, une attestation (*et non un certificat*) portant sur la maîtrise des connaissances juridiques et éthiques *ad hoc* lui sera délivrée.

Cette modalité d'inscription a été aménagée conformément à la Loi du 10 avril 2014 (voir annexe 2) qui prévoit en ses articles 21 (6°) et 25 (2°) que tout interprète juré doit pouvoir justifier des connaissances juridiques requises.

## Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à [anne.delizee@umons.ac.be](mailto:anne.delizee@umons.ac.be)

## Annexe 1 : Besoins en interprétation en contexte juridique

- **intensification de la mobilité intra-européenne** (étudiants, vacanciers, personnes en déplacement professionnel, confrontés à la justice de leur pays d'accueil) - (Rapport UE 2009 : 6) ;
- nécessité de garantir sécurité et justice sur le territoire de l'UE, ce qui implique une **coopération judiciaire intra-européenne** qui dépend de la fiabilité de la communication et donc d'une interprétation juridique de qualité (*idem*) ;
- **besoins dans les cours et tribunaux internationaux *ad hoc* ou permanents** (TSL, TPIY, CPI, CIJ...) ;
- **intensification des mouvements migratoires** au niveau mondial (UNHCR 2015), l'envolée spectaculaire des demandes d'asile déposées au sein de l'UE (EASO 2015), et notamment en Belgique (CGRA 2015), ce qui implique la nécessité de traiter la demande d'asile dans une des langues officielles du pays d'accueil et dans la langue du demandeur ;
- **directive européenne 2010/64/UE relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales.** La traduction et l'interprétation doivent être d'une qualité suffisante pour garantir que les personnes concernées aient connaissance des faits qui leur sont reprochés et soient en mesure d'exercer leurs droits de défense. À cette fin, les pays de l'UE ont l'obligation d'établir un ou plusieurs registres de traducteurs et d'interprètes indépendants possédant les qualifications requises qui seront mis à la disposition des conseils juridiques et des autorités concernées. Cette directive était applicable à partir du 15 novembre 2010 et devait être transposée dans le droit national des pays de l'UE avant le 27 octobre 2013.
- **Loi belge du 10 avril 2014** (voir annexe 2) qui répond à la directive européenne 2010/64/UE et **visé à établir un registre national des experts judiciaires et un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés (TIJ)** ;
- **directive 2012/29/EU concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité.** A l'art. 21, elle stipule entre autres qu' « il convient également de s'assurer que la victime puisse elle-même être comprise pendant la procédure. À cet égard, il y a lieu de prendre en considération la connaissance qu'a la victime de la langue utilisée pour fournir des informations, son âge, sa maturité, ses capacités intellectuelles et affectives, son degré d'alphabétisation et toute déficience mentale ou physique. Une attention particulière devrait être accordée aux problèmes de compréhension ou de communication qui peuvent avoir pour origine une incapacité, telle que des troubles de l'audition ou de la parole. De même, il convient de tenir compte, durant la procédure pénale, d'éventuelles faiblesses dans la capacité de la victime à communiquer. »

## Annexe 2 : Loi du 10 avril 2014 modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés (TIJ)

En vertu de son chapitre 5 art.20, seuls les TIJ inscrits sur le registre national seront habilités à travailler en tant que tels.

En vertu de son chapitre 5 art.21 (6°) et art.25 (1° et 2°), les TIJ devront justifier d'un diplôme pertinent ou 2 ans d'expérience utile, et présenter une attestation délivrée par un établissement d'enseignement agréé par le Roi et prouvant qu'elles disposent des connaissances juridiques requises.

Cette loi entrera en vigueur en décembre 2016. Tout TIJ engagé après décembre 2016 devra répondre aux exigences de cette loi. Les TIJ déjà actifs dans le secteur juridique ont jusqu'en décembre 2021 pour se mettre en conformité avec la loi (chap.6, art.29).

Extraits de la Loi du 10 avril 2014 :

« CHAPITRE 5. - Dispositions concernant les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés

Art. 20. Sauf l'exception prévue à l'article 27, seules les personnes qui, sur décision du ministre de la Justice, ont été inscrites au registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés sont autorisées à porter le titre de traducteur, d'interprète ou de traducteur-interprète juré et habilitées à effectuer les missions de traduction ou d'interprétation qui leur sont confiées en vertu de la loi.

Art. 21. Seront inscrites au registre national des traducteurs, des interprètes et des traducteurs-interprètes jurés, les personnes physiques qui

(...)

6° peuvent justifier qu'elles disposent de l'aptitude professionnelle et des connaissances juridiques requises ;

(...)

Art. 25. La preuve visée à l'article 21, 6°, de la présente loi est apportée en présentant au ministre de la Justice :

1° en ce qui concerne l'aptitude professionnelle, tout diplôme obtenu ou toute preuve d'une expérience professionnelle utile d'au moins deux ans qui a été acquise durant une période de huit années précédant la demande d'enregistrement ;

2° en ce qui concerne les connaissances juridiques, d'une attestation, délivrée par un établissement d'enseignement agréé par le Roi, attestant de ces connaissances.

(...)

CHAPITRE 6. - Dispositions transitoires

(...)

Art. 29. Les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes qui travaillaient pour les autorités compétentes avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi sont tenus de satisfaire à ses dispositions au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur. »

[Annexe 3 : Base d'élaboration du Certificat d'Université en interprétation en contexte juridique](#)

- Rapport UE - Commission des communautés européennes. 2009. « Forum de réflexion sur le multilinguisme et la formation des interprètes. L'interprétation juridique au sein de l'Union européenne: recommandations en vue de meilleures pratiques. Rapport final » ;

- rapport du SIGTIPS - Special Interest Group on Translation and Interpreting for Public Services - Final Report. 2011.
- expérience et programmes en ISP de l'Université d'Hambourg, KULeuven, UGent, HS Magdeburg-Stendal / UBS Lorient, Université Paris Diderot, Université de Montréal-Laval, Université d'Alcala de Henares, London Metropolitan University, Forlì SSLMIT
- études et réflexion pédagogique sur la formation des interprètes pour les services publics : *e.g.* InDialog Berlin 2015, Corsellis 2008; Hale 2004 et 2007 ;
- réflexions des projets européens visant la professionnalisation des interprètes juridiques et l'harmonisation des formations :
  - TraiLLD: Training in Languages of Lesser Diffusion
  - Qualitas: Assessing LI Quality through Testing and Certification
  - ImPLI: Improving Police and Legal Interpreting
  - Avidicus I, II & III : videoconference interpreting (VCI) and remote interpreting (RI) in bilingual legal proceedings
  - Agis I & II : Provision of Legal Interpreting and Translation in the EU
  - Grotius I & II (98/GR/131 et 2001/GRP/015): Equal Access to Justice across Language and Culture in the EU. E. Hertog (Ed.), Aequalitas. Equal Access to Justice across Language and Culture in the EU. Grotius Project 2001/GRP/015. Antwerpen: Lessius Hogeschool
- concertations avec des interprètes et des spécialistes du terrain.

#### Annexe 4 : Profil de l'interprète juridique

Rapport UE (2009 : 9) :

- Compétences linguistiques: parfaite connaissance tant de la langue courante du pays étranger concerné, que de celle de son système juridique. À cet égard, on pourra se référer au *Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer*. Le forum de réflexion recommande que les niveaux les plus élevés (C1 et C2) soient exigés des interprètes juridiques.
- Connaissance des pays et cultures concernés.
- Compétences interpersonnelles et interculturelles: les interprètes juridiques sont par nature en contact avec une multitude de personnes de cultures et de langues diverses, souvent dans des ambiances de stress et d'anxiété et des contextes pénibles; ils ont donc besoin de compétences interpersonnelles et interculturelles solidement ancrées.
- Connaissance des systèmes juridiques: structure, procédures, professions judiciaires et juridiques, administration, etc. Terminologie juridique générale ou spécifique à une mission (tels que droit de la famille, asile, fraude, etc.).
- Maîtrise de l'interprétation: maîtrise des différentes formes d'interprétation (liaison, consécutive, simultanée, traduction à vue) et des compétences connexes (mémoire, prise de notes, gestion du stress, etc.).
- Connaissance, compréhension du code de déontologie.



## Annexe 5 : Bibliographie

- CGRA. 2015. « Statistiques d'asile mensuelles ». CGRA. <http://www.cgra.be/fr/chiffres>.
- Corsellis, Ann. 2008. *Public Service Interpreting*. New York: Palgrave Macmillan
- Davitti, Elena. 2015. « Developping Interactional Skills for Dialogue Interpreting Through Digital Technologies ». présenté à InDialog Conference « Community Interpreting in Dialogue with Technology », Berlin, novembre 20.
- Devaux, Jérôme. 2015. « The Use of Videoconference Systems in English Courts - The Interpreters' Perception of their Role(s) ». présenté à InDialog Conference « Community Interpreting in Dialogue with Technology », Berlin, novembre 20.
- EASO - European Asylum Support Office. 2015. « Annual Report on the Situation of Asylum in the European Union 2014 ». EASO.
- Hale, Sandra. 2004. *The Discourse of Court Interpreting*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing.
- Hale, Sandra. 2007. *Community Interpreting*. New York: Palgrave Macmillan
- Pallero Singleton, Adriana. 2015. « The Case for Peer Feedback in Interpreting Training ». présenté à InDialog Conference « Community Interpreting in Dialogue with Technology », Berlin, novembre 20.
- Pöllabauer, Sonja. 2015. « “It is a Fiction that I am Neutral and Invisible”. Training Interpreters for Asylum Interviews ». présenté à InDialog Conference « Community Interpreting in Dialogue with Technology », Berlin, novembre 20.
- Rapport UE - Commission des communautés européennes. 2009. « Forum de réflexion sur le multilinguisme et la formation des interprètes. L'interprétation juridique au sein de l'Union européenne: recommandations en vue de meilleures pratiques. Rapport final ».
- SIGTIPS. 2011. « Special Interest Group on Translation and Interpreting for Public Services - Final Report ». GD Interpretation - UE.
- UNHCR. 2015. « Global Trends. Forced Displacement in 2014 ». UNHCR.
- Valero-Garcés, Carmen. 2015. « Qualification and Accreditation ». présenté à InDialog Conference « Community Interpreting in Dialogue with Technology », Berlin, novembre 20.